

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 4 avril 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Claude Lacasse  
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet

---

**CE-2007-298-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2007-299-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2007-300-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 MARS 2007**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 28 mars 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2007-301-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 13 février 2007.
- 

**CE-2007-302-DEC MARQUAGE / « ARRÊT » / PISTE CYCLABLE**

ATTENDU QUE dans les secteurs Lachenaie et La Plaine des « arrêt » sont marqués au sol dans les pistes cyclables aux intersections des rues ;

ATTENDU QU'il y a 96 « arrêt » qui sont marqués actuellement dans ces deux (2) secteurs ;

ATTENDU QUE le coût pour effacer les 96 « arrêt » s'élèverait à près de 2 000\$ ;

ATTENDU QUE pour uniformiser le marquage de ces « arrêt » au sol dans les pistes cyclables, il faudrait 150 nouveaux « arrêt » pour le secteur Terrebonne ;

ATTENDU QUE les 150 nouveaux marquages représenteraient une somme d'environ 2 500\$ ;

ATTENDU QU'au comité de circulation, il y a de nombreuses demandes pour sécuriser les pistes cyclables ;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2007-02-13/1 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) concernant l'uniformisation du marquage des « arrêt » au sol pour l'ensemble de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) que le Comité exécutif autorise l'uniformisation du marquage des « arrêt » au sol pour l'ensemble de la Ville, et ce, à même le budget du service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire.

---

**CE-2007-303-REC      COMITÉ DE CIRCULATION/ 13 FÉVRIER 2007 /  
REQUÊTES DE SIGNALISATION**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 13 février 2007, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

**REQUÊTE**

**DÉTAIL**

CC-2007-02-13/02	Installation de panneaux « interdiction de stationner » sur une partie de la rue des Berges, conformément au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
CC-2007-02-13/03	Installation de panneaux « sens unique » dans le rond-point de la rue des Berges ;
CC-2007-02-13/05	Installation de panneaux « arrêt » sur le chemin Saint-Charles, à l'intersection de la rue Chantal.

---

**CE-2007-304-REC      SÉCURITÉ DES PISCINES PRIVÉES**

ATTENDU le rapport présenté par le Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, M. Alain Dupré, relativement à la sécurité des piscines ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport et qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1001 afin de rendre plus sécuritaire les accès aux piscines ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer deux (2) modifications au règlement numéro 1001 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif recommande au Conseil de modifier le règlement numéro 1001 afin de renforcer la norme actuelle en matière de contrôle de l'accès à la piscine tel que mentionné aux pages 5 et 6 du rapport daté du 18 mars 2007 de M. Dupré.

---

**CE-2007-305-DEC      OFFRE DE SERVICES / COORDINATION DES  
TRAVAUX DU COMITÉ DE CONSERVATION ET  
DE MISE EN VALEUR D'UNE AIRE DE  
CONSERVATION À DES FINS FAUNIQUES ET  
RÉCRÉATIVES EN BORDURE DE LA RIVIÈRE  
DES PRAIRIES À TERREBONNE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, d'accepter l'offre de services de la firme DAA Environnement, datée du 28 février 2007, pour la coordination des travaux du comité de conservation et de mise en valeur d'une aire de conservation à des fins fauniques et récréatives en bordure de la rivière des Prairies à Terrebonne, au taux de 125\$ de l'heure (déboursés et taxes en sus), le tout pour un montant n'excédant pas 20 000\$ (déboursés et taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0092 émis par le trésorier est joint à la présente.

La Ville de Terrebonne assumera une somme de 4 000\$ (taxes en sus), soit 20% de ce montant.

---

**CE-2007-306-DEC      MINI-ENTREPÔTS                      INTÉRIM                      C.  
CONSTRUCTION G. THÉBERGE INC.**

ATTENDU QUE le 13 novembre 2006, la Ville de Terrebonne recevait une mise en demeure signifiée au greffier « M. Benoit Jean » et reçue au service du greffe le 16 novembre 2006 concernant une non-conformité au règlement de zonage en ce que des bâtiments avaient été construits illégalement;

ATTENDU QUE le 14 novembre 2006, Me Jean-Pierre St-Amour donnait son opinion sur l'objet de cette mise en demeure;

ATTENDU QUE le 28 novembre 2006, la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance réclamant la somme de 538 949,60\$ à titre de dommages et intérêts et 50 000\$ à titre de dommages moraux pour tous les inconvénients;

ATTENDU QUE cette requête était accompagnée d'une requête en démolition où la Ville de Terrebonne est mise en cause demandant une ordonnance contre Construction G. Théberge inc. pour la démolition de ses bâtiments;

ATTENDU QUE les assurances de la Ville ont pris fait et cause dans le dossier de réclamation en dommages et intérêts où la Ville est représentée par le cabinet d'avocats Bélanger, Sauvé;

ATTENDU QUE la défense de la Ville est assumée par la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés au niveau de la requête en démolition ;

ATTENDU QUE le 12 février 2007, les procureurs de nos assurances, soit Bélanger, Sauvé, faisaient parvenir une lettre à Me James Murphy de chez Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, proposant que la Ville de Terrebonne reprenne l'instance dans l'action en démolition contre Construction G. Théberge inc., et qu'en conséquence il y aurait possibilité de régler l'action en dommages contre la Ville;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> mars, les Directions du greffe et affaires juridiques et de l'aménagement du territoire ainsi que le service du développement économique se rencontraient dans le but de faire le point et afin de soumettre cette possibilité au Comité exécutif.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise les procédures nécessaires pour faire démolir les bâtiments dérogatoires au règlement de zonage et autorise ses procureurs Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés à prendre tous recours pour ce faire à l'encontre du propriétaire à savoir Construction G. Théberge inc.

---

**CE-2007-307-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 5 920 734,66\$ préparée le 2 avril 2007.

---

**CE-2007-308-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 2 696 614,56\$ préparée le 2 avril 2007.

---

**CE-2007-309-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 358 /  
TRAVAUX DE CANALISATION DE FOSSÉS /  
RUE MARC**

ATTENDU QUE des problèmes de débordement de fossés sont rencontrés annuellement dans le secteur de la rue Marc ;

ATTENDU QUE cette problématique requiert l'intervention de la Direction de l'entretien du territoire pour le nettoyage desdits fossés, et ce, à même le budget d'opération ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Terrebonne de procéder aux travaux de canalisation des fossés de la rue Marc afin de remédier de façon permanente à la situation ;

ATTENDU QU'un montant de 221 000\$ est réservé dans le règlement numéro 117 concernant la fermeture des fossés pour la rue Marc pour l'achat de matériaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (358) pour compléter les travaux de canalisation de fossés sur la rue Marc, le tout pour un emprunt n'excédant pas 585 000\$.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

---

**CE-2007-310-DEC      NOMINATIONS / FORMATEUR OPÉRATEUR,  
SERVICE DE LA VOIRIE / COMMIS  
MAGASINIER,                      SERVICE                      DES  
APPROVISIONNEMENTS / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage des postes de commis magasinier au service des Approvisionnement et de formateur opérateur au service de la Voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Richard Therrien au poste de commis magasinier au service des Approvisionnement et M. Daniel Belhumeur au poste de formateur opérateur au service de la Voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 9 avril 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2007-311-DEC      EMBAUCHE CONTRACTUELLE / ADJOINTE  
ADMINISTRATIVE / CABINET DU MAIRE**

ATTENDU l'absence prolongée pour maladie de Mme Michèle Durocher, adjointe administrative au Cabinet du Maire ;

ATTENDU le volume de travail au Cabinet du Maire ;

ATTENDU QU'une ressource additionnelle à raison de 3 jours/semaine pour une durée de neuf (9) semaines s'avère nécessaire pour compenser l'absence de Mme Durocher ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Mme Karo Michaud, coordonnatrice principale au Cabinet du Maire, d'embaucher Mme Chantal Cloutier à titre d'adjointe administrative au Cabinet du Maire, et ce, à compter du 2 avril 2007 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2007, à raison de 3 jours/semaine.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Chantal Cloutier débutant le 2 avril 2007.

Copie dudit contrat est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2007-312-DEC      DÉMISSION / ADJOINT AU DIRECTEUR /  
DIRECTION DU GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait la lettre de démission de M. Éric Boivin de son poste d'adjoint au directeur à la Direction du génie et projets spéciaux à compter du 27 avril 2007 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la lettre de démission de M. Boivin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif prenne acte de la démission de M. Éric Boivin de son poste d'adjoint au directeur à la Direction du génie et projets spéciaux et le remercie pour les services rendus à la Ville de Terrebonne et lui souhaite la meilleure des chances dans son nouveau travail.

---

**CE-2007-313-REC      RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 / SCHÉMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, et par M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques – rapport d'activités 2006 de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, et de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du rapport d'activités 2006 de la MRC Les Moulins relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

Que copie de la présente résolution et du rapport d'activités soit transmise à la MRC Les Moulins.

---

**CE-2007-314-DEC      SOUMISSION / TONTE DES TERRAINS  
SPORTIFS – 19 COUPES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la tonte des terrains sportifs – 19 coupes (SOU-2007-09) ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 mars 2007 à 11 h 01, à savoir :

	Option	
	1 an	3 ans
Paysagiste Nord-Est (9049-3214 Québec inc.)	26 605,08\$	79 815,24\$
M.R.C. Transport inc.	26 208,58\$	80 551,34\$
R.J.M. Entretien (9070-2887 Québec inc.)	33 304,10\$	104 889,10\$
Floracom	35 597,10\$	106 791,30\$
Embellissements Roli-Vert inc.	36 749,45\$	111 013,96\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Paysagiste Nord-Est (9049-3214 Québec inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PAYSAGISTE NORD-EST (9049-3214 QUÉBEC INC.)**, datée du 20 mars 2007, pour la tonte des terrains sportifs – 19 coupes, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant de 79 815,24\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0080 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-315-REC SOUMISSION / ENTRETIEN DES ESPACES DE VERDURE – PARCS « 16 COUPES » SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des espaces de verdure – parcs « 16 coupes » secteur Lachenaie (SOU-2007-10) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 mars 2007 à 11 h 01, à savoir :

	Option	
	1 an	3 ans
Paysagiste Nord-Est (9049-3214 Québec inc.)	59 764,46\$	182 591,00\$
Les Entreprises Gaétan Leblanc	68 623,06\$	205 869,18\$
Embellissements Roli-Vert inc.	83 595,39\$	252 657,70\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Paysagiste Nord-Est (9049-3214 Québec inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PAYSAGISTE NORD-EST (9049-3214 QUÉBEC INC.)**, datée du 20 mars 2007, pour l'entretien des espaces de verdure – parcs « 16 coupes » secteur Lachenaie, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant de 182 591\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0077 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-316-REC SOUMISSION / ENTRETIEN DES ESPACES DE VERDURE - PARCS « 16 COUPES » SECTEUR TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des espaces de verdure – parcs « 16 coupes » secteur Terrebonne (SOU-2007-11) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 mars 2007 à 11 h 01, à savoir :

	Option	
	1 an	3 ans
Paysagiste Nord-Est (9049-3214 Québec inc.)	93 052,53\$	279 157,59\$
Embellissements Roli-Vert inc.	109 061,56\$	330 186,37\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Paysagiste Nord-Est (9049-3214 Québec inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PAYSAGISTE NORD-EST (9049-3214 QUÉBEC INC.)**, datée du 20 mars 2007, pour l'entretien des espaces de verdure – parcs « 16 coupes » secteur Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant de 279 157,59\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0078 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-317-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN DES ESPACES DE  
VERDURE – GRANDES SURFACES « 4  
COUPES »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des espaces de verdure – grandes surfaces « 4 coupes » (SOU-2007-12) ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 mars 2007 à 11 h 01, à savoir :

	Option	
	1 an	3 ans
M.R.C. Transport inc.	28 498,00\$	86 919,04\$
Les Entreprises Gaétan Leblanc	29 974,00\$	89 922,00\$
R.J.M. Entretien (9070-2887 Québec inc.)	30 191,99\$	95 208,33\$
Paysagiste Nord-Est (9049-3214 Québec inc.)	40 873,64\$	108 996,37\$
Embellissements Roli-Vert inc.	42 508,54\$	128 343,14\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie M.R.C. Transport inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **M.R.C. TRANSPORT INC.**, datée du 19 mars 2007, pour l'entretien des espaces de verdure – grandes surfaces « 4 coupes », et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant de 86 919,04\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0079 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-318-REC SOUMISSION / FOURNITURE DE TUYAUX ET  
D'ACCESSOIRES EN POLYÉTHYLÈNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de tuyaux et d'accessoires en polyéthylène (SOU-2007-16) ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 mars 2007 à 11 h 01, à savoir :

Distribution Brunet inc.	488 999,40\$
Ciment Lacasse ltée	503 762,53\$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	503 825,66\$
Réal Huot inc.	508 485,04\$
Wolseley Canada inc.	513 844,76\$
Albert Viau – Division Emco	535 891,47\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Distribution Brunet inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **DISTRIBUTION BRUNET INC.**, datée du 19 mars 2007, pour la fourniture de tuyaux et d'accessoires en polyéthylène, le tout pour un montant de 488 999,40\$ (t.t.c.) à être pris à

même les fonds du règlement numéro 348. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0074 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-319-REC      SOUMISSION / FOURNITURE DE PUISARDS ET  
D'ACCESSOIRES EN BÉTON / FERMETURE DE  
FOSSÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la fourniture de puisards et d'accessoires en béton pour la fermeture de fossés 2007 (SOU-2007-17) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 mars 2007, à savoir ;

Excavation Réjean Allaire ltée	213 023,81\$
Boisclair & fils inc.	217 016,06\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Réjean Allaire ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION RÉJEAN ALLAIRE LTÉE** pour la fourniture de puisards et d'accessoires en béton, le tout pour un montant de 213 023,81\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 348. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0075 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-320-DEC      DEMANDES D'AJOUT D'ÉCLAIRAGE / 5571,  
RUE GAGNON, SECTEUR LA PLAINE / 1740,  
RUE DES COPAINS, SECTEUR TERREBONNE**

ATTENDU une demande d'un citoyen à l'effet d'ajouter de l'éclairage en face du 5571, rue Gagnon, secteur La Plaine ;

ATTENDU une demande de même nature pour le 1740, rue des Copains, secteur Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise l'installation de deux (2) potences en face des adresses suivantes :

- 5571, rue Gagnon, secteur La Plaine ;
- 1740, rue des Copains, secteur Terrebonne.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0085 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-321-DEC      SOUMISSION / TRAVAUX D'AUSCULTATION  
DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE PAR  
CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF – PHASE 2**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'auscultation des conduites d'égout sanitaire par caméra à téléobjectif – phase 2 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 mars 2007, à savoir :

Veolia SE, Services d'assainissement inc.	48 770,60\$
NORDIKeau inc.	60 393,50\$
Aqua Data inc.	63 470,15\$
Colmatec inc.	69 510,64\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Veolia SE, Services d'assainissement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 mars 2007 de Mme Sylvie Leclerc, ingénieur de la firme CIMA + ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **VEOLIA SE, SERVICES D'ASSAINISSEMENT INC.** pour l'auscultation des conduites d'égout sanitaire par caméra à téléobjectif – phase 2, le tout pour un montant de 48 770,60\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 323.

---

**CE-2007-322-DEC      OFFRE DE SERVICES / CONTRÔLE DES MATÉRIAUX / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE ET LA MONTÉE DES PIONNIERS, ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE ET LA RELOCALISATION FINALE DU RUISSEAU DE FEU AVEC AMÉNAGEMENT D'UN MARAIS FILTRANT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme LVM-Technisol, datée du 20 mars 2007, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de prolongement des services municipaux sur le boulevard Lucille-Teasdale et la montée des Pionniers, l'élargissement du boulevard Lucille-Teasdale et la relocalisation finale du ruisseau de Feu avec aménagement d'un marais filtrant, le tout pour un montant n'excédant pas 24 989,24\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds des règlements numéros 321, 329, 338 et 925. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0089 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-323-DEC      DEMANDE DE RÉVISION D'UNE CESSION POUR FINS DE PARC / HERBERT GOODMAN**

ATTENDU QUE le 3 mars 2002, M. Jeff Goodman signait, pour et au nom de la société Mordeau inc., une promesse de cession de terrains pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour les lots 42-279 et 42-280 (devenus depuis les lots 3 535 801 et 3 535 802) ;

ATTENDU la demande de M. Herbert Goodman à l'effet de réduire la largeur théorique de cette cession à dix (10) mètres ;

ATTENDU QUE la largeur exigée par la Ville de Terrebonne chez Mordeau inc. est la même que celle qui fut exigée partout dans le secteur en bordure du Ruisseau de feu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que la demande de révision de la largeur de l'emprise requise pour l'aménagement du Ruisseau de feu, produite en date du 27 octobre 2006 par la compagnie Mordeau inc., soit refusée.

---

**CE-2007-324-DEC      DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI / PARC INDUSTRIEL DE LACHENAIE / LOT 3 589 351 / LES ENTREPRISES NORDIC SENSORS INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne autorisait la vente du lot 3 589 351 du cadastre du Québec en vertu de la résolution numéro CE-2005-1019-DEC ;

ATTENDU QUE le délai relatif à la clause d'obligation de construire stipulée au contrat est échu et que la Ville a le droit d'exiger la rétrocession dudit immeuble ;

ATTENDU la lettre de M. Massimo Di Paola, président de la compagnie Les Industries Nordic Sensors inc., informant la Ville de son intention de procéder à la construction de l'immeuble prévu au contrat et demandant un délai jusqu'au 16 mai 2007 afin de lui permettre de finaliser les offres de soumission et procéder à la demande de permis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif accorde la prolongation de délai jusqu'au 16 mai 2007 demandé par la compagnie Les Industries Nordic Sensors inc. concernant la clause d'obligation de construire mentionnée au contrat.

---

**CE-2007-325-DEC      AUTORISATION / TOURNAGE D'UNE PARTIE DU FILM « LA CHUTE »**

ATTENDU la demande pour le tournage d'une partie du film « La Chute » sur les rues François, Lacasse et Jacob-Jordan ainsi qu'à l'Île des Moulins et à l'école Le Castelet les 11, 14, 17, 19 et 23 mai 2007 ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Marc-André Fullum ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le tournage d'une partie du film « La Chute » sur les rues François, Lacasse et Jacob-Jordan ainsi qu'à l'Île des Moulins et à l'école Le Castelet les 11, 14, 17, 19 et 23 mai 2007, conditionnellement à ce que la circulation, le transport en commun ainsi que tous véhicules d'urgence ne soient pas obstrués.

Que tous les frais engagés par la Ville de Terrebonne relatifs à cette autorisation soient remboursés.

Qu'un protocole soit établi à cette fin par le service du développement économique.

---

**CE-2007-326-DEC      OFFRE DE SERVICES / DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION / AMÉNAGEMENT DU PARC GUILLEMETTE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de

services de la firme Plani-Cité, datée du 29 mars 2007, pour la préparation de la demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'aménagement du parc Guillemette, le tout pour un montant n'excédant pas 4 250\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 356.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 356 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2007-327-DEC      OFFRE DE SERVICES / PLANIFICATION ET SUIVI DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE / PARC DES VIGNES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Qualitas Géoconseil inc., datée du 12 décembre 2006, pour la planification et le suivi des travaux de réhabilitation environnementale du parc des Vignes, le tout pour un montant n'excédant pas 11 300\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 356.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 356 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2007-328-DEC      OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / ARCHITECTURE / CONSTRUCTION D'UN CHALET / PARC DES VIGNES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme UN Architecture, datée du 28 mars 2007, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'un chalet au parc des Vignes, le tout pour un montant n'excédant pas 19 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 356.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 356 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2007-329-DEC      OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE / MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ / CONSTRUCTION D'UN CHALET / PARC DES VIGNES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme Nacev Consultants inc., datée du 29 mars 2007, pour des services professionnels d'ingénierie concernant les disciplines de mécanique et d'électricité relativement à la construction d'un chalet au parc des Vignes, le tout pour un montant n'excédant pas 11 395\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 356.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 356 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

---

**CE-2007-330-DEC      AUTORISATION / 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA  
COMPAGNIE FRANSYL / PARC LÉVEILLÉ / 7  
ET 8 JUIN 2007**

ATTENDU la demande de la compagnie Fransyl afin d'organiser un événement festif pour souligner leur 25<sup>e</sup> anniversaire les 7 et 8 juin prochains dans le parc Léveillé et les 5 et 6 juin pour faire le montage des équipements ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la compagnie Fransyl à tenir un événement festif pour souligner leur 25<sup>e</sup> anniversaire les 7 et 8 juin prochains dans le parc Léveillé et les 5 et 6 juin pour faire le montage des équipements, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique d'ambiance par haut-parleur est autorisée dans le parc pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

**3) Produits comestibles**

Le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

**4) Service d'alcool**

Le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools. De plus, la responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

**5) Excavation**

La compagnie mandatée par Fransyl pour l'installation des chapiteaux doit s'assurer que l'excavation se fasse de façon sécuritaire et conforme aux règlements.

**6) Remise en état du terrain**

La compagnie Fransyl doit s'assurer de remettre le terrain du parc Léveillé en bon état. Si l'installation des chapiteaux entraîne des bris, elle est responsable de prendre les mesures nécessaires pour voir à la réfection à la satisfaction de la Ville, et ce, dans un délai de 24 h.

Tel que convenu dans la politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative, des frais de 27\$/heure seront facturés à la compagnie Fransyl pour la durée de la réalisation de leur activité soit le 7 et le 8 juin 2007.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2007-331-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h45.

---

---

Président

---

Secrétaire